

Lettre des Services de L'État



PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE



71

N°1 - Décembre 2017

SOMMAIRE

Plateforme des 4000 bovins
Page 1

Police de sécurité du quotidien
Page 2

Personnes installées illégalement
sur le parking Monnier
Page 3-4

La Saône-et-Loire mobilisée
contre le racisme et
l'antisémitisme
Page 5

Journée internationale de lutte
contre les violences faites aux
femmes
Page 6

Marianne du civisme
Page 7

Plan départemental d'action et
de sécurité routière
Page 8

Cérémonie de remise des
médailles de la jeunesse, du
sport et de l'engagement
associatif
Page 9

Brèves
Page 10

Édito



J'ai eu l'honneur de prendre mes fonctions de préfet de Saône-et-Loire le 28 août dernier. Depuis lors, j'ai été très sensible à l'accueil chaleureux qui m'a été réservé en Saône-et-Loire et je remercie vivement ceux qui y ont pris part.

J'ai déjà eu le plaisir de rencontrer de nombreux élus, les autorités civiles et militaires, et les principaux responsables des services de l'État qui sont tous fortement investis dans leurs responsabilités.

Je poursuivrai ces rencontres avec celles et ceux qui font vivre ce territoire riche de son histoire, de son patrimoine, de ses intenses activités économiques et de ses habitants. Je me rendrai le plus souvent possible sur le terrain en visitant des exploitations agricoles et viticoles, en allant à la rencontre des entreprises et des associations.

Je souhaite, avec mes équipes, apporter un soutien ferme aux projets d'intérêt général et aider à la résolution de sujets difficiles.

Les services déconcentrés de l'État, forces de l'ordre, directions départementales interministérielles, unités départementales des directions régionales, services de la préfecture et sous-préfectures sont de précieux collaborateurs pour le préfet. Chaque jour, ils œuvrent pour le bien public. Je tiens à réaffirmer ma vive fierté de diriger l'action des services de l'État dans le département de Saône-et-Loire à leurs côtés.

L'année 2018 approchant, j'en profite pour vous adresser mes vœux les plus chaleureux.

Cette année 2018 sera synonyme de nouvel élan : il s'agira de poursuivre et de dynamiser ce qui a été entrepris tout en lançant de nouveaux projets, c'est ce que je vous souhaite dans le sens de l'intérêt général.

Joyeuses fêtes !

Jérôme GUTTON

La « plateforme des 4000 bovins ».

Remise des conclusions du commissaire-enquêteur sur la demande d'autorisation d'exploiter un élevage de 3910 bovins destinés à l'exportation, 240 bovins à l'engraissement et 320 vaches allaitantes dit « plateforme des 4000 bovins ».

Le 7 novembre 2017, le commissaire-enquêteur a rendu un avis négatif sur l'extension de cette exploitation agricole. Le Préfet a désormais trois mois pour prendre une décision.

Un agriculteur de Digoin ambitionne d'étendre son exploitation à l'élevage de 3910 bovins destinés à l'exportation, 240 bovins destinés à l'engraissement et 320 vaches allaitantes. Cette exploitation accueillerait des bandes de jeunes bovins pour mise en quarantaine sanitaire durant cinq semaines, avant d'être exportés vers des centres d'engraissement en France ou à l'étranger.

Riverains, associations, syndicats et personnalités politiques ont dénoncé ce projet de ferme-usine en Saône-et-Loire.

Après avoir mené une enquête publique du 22 août au 22 septembre, Charles Houpiet, le commissaire-enquêteur a rendu, le 7 novembre dernier, un avis négatif sur l'extension de cette exploitation agricole.

Le Préfet a désormais trois mois pour prendre une décision.

Nouveau visage des services de l'État dans le département

Ilona ARENS-REUTHER

Ilona est apprentie au service communication interministérielle depuis le 1er novembre 2017. Agée de 19 ans, elle est inscrite au centre inter-entreprises de formation "IGS" située à Lyon pour préparer un BTS communication.

C'est la première fois que la préfecture de Saône-et-Loire accueille une apprentie.



En Bref

Cluny

Découverte d'un trésor à l'abbaye de Cluny.

En septembre dernier, des archéologues, des chercheurs et des étudiants de l'université Lyon II ont mené une campagne de fouilles à l'abbaye de Cluny, au niveau de l'emplacement de l'infirmerie monastique, détruite au XVIII^e siècle.

Ils ont découvert un véritable trésor monétaire : près de 2200 deniers en argent, une 21 dinars en or et un anneau sigillaire datant du Moyen-Âge.

Une découverte majeure et conséquente, qui sera présentée prochainement à Lyon, dans les locaux de l'université. Cette découverte est « inédite et exceptionnelle », selon les mots de Nathalie Dompnier, présidente de l'université Lyon II.



Ce trésor, aurait vraisemblablement été enfoui par un religieux dans un remblai et serait resté à cet endroit pendant huit siècles et demi.

Maintenant, les chercheurs vont poursuivre leurs investigations afin de découvrir à qui il appartenait et pourquoi il a été enfoui. D'autres questions méritent aussi d'être soulevées : Pourquoi des dinars frappés en Espagne et au Maroc ont-ils été retrouvés à Cluny ? Dans quel espace de l'abbaye a-t-il été enfoui ? Il semble que le trésor de l'abbaye n'a pas fini de faire parler de lui.

Police de sécurité du quotidien : concertation en Saône-et-Loire



Avec la Police de Sécurité du Quotidien, le Gouvernement s'est engagé dans une évolution des missions de la police et de la gendarmerie pour répondre à la première préoccupation des français : la sécurité.

Cet impératif doit aujourd'hui être replacé au cœur de la mission confiée à la police et à la gendarmerie autour de trois fondamentaux : la satisfaction des besoins des usagers, leur protection et la résolution de leurs problèmes.

Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, a souhaité pour ce faire donner la parole à l'ensemble des policiers et des gendarmes pour s'assurer que « l'évolution de leurs missions sur le terrain soit au plus proche de leurs besoins et de leurs attentes ». Le préfet de Saône-et-Loire a lancé le 14 novembre 2017 une large concertation qui a pour objectif de permettre aux forces de l'ordre et aux partenaires locaux (élus, autorités administratives et judiciaires, polices municipales, réseaux de transports, bailleurs et services sociaux, entreprises de sécurité privée, associations, commerçants) de Saône-et-Loire de donner leur avis et de mettre en avant leurs retours d'expérience sur le terrain via des réunions de proximité.

Deux réunions de concertation ont été organisées le 14 novembre avec les personnels, encadrement et organisations syndicales de la police nationale et avec les représentants des gendarmes et encadrement de la gendarmerie nationale.

Des réunions de concertation, sous la présidence du préfet de Saône-et-Loire avec les partenaires locaux seront organisées dans chaque arrondissement de Saône-et-Loire, sous l'égide des sous-préfets du département.

Une réunion plénière de clôture de la concertation, sous la présidence du préfet et en présence sous-préfets, avec l'ensemble des partenaires : procureurs, parlementaires, président du Conseil départemental, associations de victimes, bailleurs sociaux à compétence départementale, sociétés de transport urbain, chambres consulaires, service départemental de secours et d'incendie, services de sécurité se tiendra le 12 décembre en préfecture à Mâcon.

**POLICE DE
SÉCURITÉ
DU QUOTIDIEN**
*Protéger, garantir
et servir.*

Suite aux résultats de cette concertation, de nouveaux dispositifs et de nouvelles méthodes de travail seront expérimentés, à partir de janvier 2018.

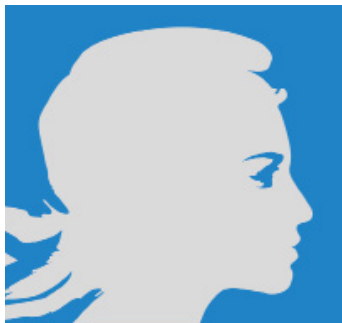
Pour rappel, comme l'a indiqué Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, dans son discours du 28 octobre à La Rochelle, la Police de Sécurité du Quotidien devra répondre à 5 grands objectifs pour renforcer l'efficacité des forces de l'ordre dans leur quotidien.

- Une police « sur-mesure » qui apportera à chaque territoire de métropole et d'outre-mer la réponse la plus adaptée pour restaurer la tranquillité,
- Une police et une gendarmerie connectée pour plus d'efficacité et plus de facilité,
- Une police respectée avec des agents mieux équipés et mieux protégés
- Une police partenariale qui travaillera avec tous. Les acteurs, publics ou privés, doivent travailler ensemble, et pas côte à côte
- Une police recentrée sur ses missions premières.

Personnes installées illégalement sur le parking Monnier à Mâcon

Depuis le printemps 2017, environ 200 personnes (adultes et mineurs) ont pu s'installer successivement, de façon illégale, sur le parking municipal «Monnier» situé à Mâcon en Saône-et-Loire.

Certaines d'entre elles ont pu le quitter et d'autres y sont arrivées depuis encore très récemment.



À ce jour, une soixantaine de personnes, principalement en provenance des Balkans, et en majorité d'Albanie mais également de Macédoine et du Kosovo occupent toujours une partie désaffectée du parking Monnier à Mâcon.

La quasi-totalité de ces personnes a déposé une demande d'asile ou une demande de rendez-vous à la préfecture afin de l'enregistrer. Ces personnes ne peuvent donc pas faire l'objet d'une mesure d'éloignement tant que leur demande d'asile n'aura pas été traitée ou enregistrée.

La procédure d'asile est destinée à des personnes qui sont ou qui risquent d'être persécutées dans leur pays. Chaque demande d'asile fait l'objet d'un examen approfondi de chacune des situations individuelles par les services de la préfecture et par l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA).

À ce jour, parmi les personnes dont la situation a pu être examinée par la préfecture, aucune d'entre elle n'a été en mesure de démontrer un risque de persécution :

► L'ensemble des demandeurs dont la situation a été examinée proviennent d'un «pays d'origine sûr»*, pour lequel la situation politique intérieure ne tend pas à prouver qu'un risque existe (pays en guerre, régime totalitaire...). Les demandeurs en provenance d'un «pays d'origine sûr» ont en moyenne entre 0 % et 10 % de chance d'obtenir l'asile politique.

► Environ la moitié des personnes a déjà déposé une demande d'asile dans un autre pays de l'Union Européenne. Elles ont vocation à y être reconduites

sous réserve de l'accord de cet État et conformément aux traités européens. Ces personnes proviennent également d'un «pays d'origine sûr».

► Une petite moitié a déposé une demande d'asile en France mais est en «procédure accélérée»*, parce qu'ils proviennent d'un «pays d'origine sûr».

► Quelques personnes font l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF)*, soit à la suite d'un refus de leur demande d'asile parce qu'elles n'ont pas réussi à démontrer un risque avéré de persécution dans leur pays, soit parce qu'elles ont commis un ou plusieurs faits délictueux et n'étaient pas ou plus demandeurs d'asile.

► Enfin, 4 adultes ont déjà déposé un recours auprès de la Cour nationale du droit d'asile et sont entrés dans une phase de réexamen, après un premier refus de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA).

Si la demande d'asile est refusée après épuisement des recours possibles, le demandeur devient en situation irrégulière et fait l'objet d'une Obligation de quitter le territoire français (OQTF). Pour les personnes qui ne rempliraient pas les critères d'une demande d'asile, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) propose des aides au retour volontaire qui sont susceptibles d'être demandées à tout stade de la procédure.

Concernant les personnes les plus vulnérables, les services de l'État hébergent les mères de familles accompagnées par de très jeunes enfants. Début juillet 2017, 45 personnes ont été hébergées et début octobre 2017, 26 personnes ont été hébergées dans des chambres d'hôtels provisoirement. Ces hébergements ont tenu compte des circonstances individuelles, ainsi que d'une décision de justice administrative. Plusieurs familles ont refusé l'hébergement proposé par les services de l'État.

En Saône-et-Loire, depuis janvier 2017, les demandes d'asile ou demandes de réexamen de demandes d'asile ont augmenté de 146 % avec une évolution de 300 % pour les personnes en provenance d'Albanie.

Le préfet a renforcé les effectifs du bureau des étrangers de la préfecture. Les délais de prise de rendez-vous et de traitements des demandes, malgré cette augmentation, ont été considérablement réduits.

L'ensemble des personnes qui occupaient le parking Monnier au 2 novembre 2017 ont déjà été reçues par le guichet unique des demandeurs d'asile de la préfecture.

La préfecture de Saône-et-Loire réunit l'ensemble des acteurs concernés régulièrement (ville de Mâcon, direction départementale de la cohésion sociale, services de sécurité, bureau des migrations et de l'intégration, office français de l'immigration et de l'intégration, direction départementale des services de l'Éducation nationale) afin de faire le point sur la situation et s'assurer que les mesures les plus adaptées soient bien prises.

Le préfet et son équipe ont à plusieurs reprises rencontré les membres du collectif d'associations qui s'inquiètent du sort des personnes installées illégalement sur une partie du parking Monnier afin de prendre en compte leurs préoccupations. Il appelle leur attention sur l'utilité qu'elles auraient à se doter d'une charte déontologique pour tout déplacement de leurs membres au sein du campement.

La préfecture déplore que plusieurs personnes, qui sont actuellement ou sont passées sur le parking Monnier, ont soit commis un ou plusieurs faits délictueux ou ont été impliquées dans un trouble à l'ordre public. Ces actes sont suivis dans le cadre d'un groupe local de traitement de la délinquance (GLTD), à l'initiative de la Procureure de la République près le Tribunal de Grande Instance de Mâcon. Les services de sécurité sont pleinement mobilisés y compris afin de mieux identifier et poursuivre les filières d'immigration à l'oeuvre pour leur démantèlement.

Dans une requête adressée le 22 novembre 2017 au tribunal administratif de Dijon dans le cadre d'un référé mesures-utiles, la mairie de Mâcon a demandé au juge administratif de prononcer en urgence l'évacuation des personnes installées de façon illicite sur le parking Monnier, au motif que cette occupation illégale créait un risque de trouble à l'ordre, à la tranquillité et à la salubrité publics.

Statuant en urgence, le Tribunal administratif de Dijon a, dans son ordonnance du 28 novembre 2017, fait droit à la demande de la mairie en enjoignant tous les occupants sans titre du terrain municipal concerné de l'évacuer immédiatement avec l'ensemble de leurs biens, sous peine d'une astreinte de 1000 euros par personne et de 1000 euros par véhicule par jour de retard.

Le tribunal ne pose aucune obligation de mise à l'abri ou d'hébergement temporaire pour les personnes concernées. La décision a été notifiée aux intéressés par la Mairie et les services de l'Etat qui travaillent de concert afin de préparer l'exécution de cette décision de justice dans les meilleurs délais.

Merci à Monsieur Gérard Pautret !



Passionné d'histoire, cet ancien régisseur du Centre des monuments nationaux a fait renaître l'ancienne abbaye de Cluny à travers une impressionnante maquette.

L'ensemble du personnel de la préfecture et tous les curieux avaient pu découvrir ce plan en relief de l'abbaye bénédictine à l'occasion des journées du patrimoine. Cette maquette a ensuite décoré le hall de la préfecture pendant deux mois.

Il convenait donc de remercier chaleureusement M. Pautret de nous avoir fait partager sa passion et de nous avoir généreusement prêté sa maquette, fruit d'un travail long et méticuleux.

La Saône-et-Loire mobilisée contre le racisme et l'antisémitisme

Du 6 novembre 2017 au 22 décembre 2017 : lancement de l'appel à projets «Mobilisés contre le racisme et l'antisémitisme».

La délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) soutient et encourage pour la 3^e année consécutive les initiatives de la société civile engagée contre les haines et les discriminations. Elle accompagne ainsi de multiples projets, sur tout le territoire national, qui favorisent les échanges, la connaissance de l'autre et l'émergence de contre-discours.

En 2017, 545 projets répartis dans 89 départements, ont été subventionnés et sont venus compléter la mobilisation et l'action des services de l'État et des collectivités territoriales contre le racisme et l'antisémitisme.

En Saône-et-Loire, ce sont 7 projets qui ont été financés en 2017, pour un montant de 13 500 euros, portés par une collectivité locale et par des associations. Forte du succès rencontré lors des deux éditions précédentes, la DILCRAH, en liaison avec les Comités opérationnels de lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans chaque département, renouvelle pour l'année 2017-2018 l'appel à projets locaux « Mobilisés contre le racisme et l'antisémitisme ».

L'appel à projets « Mobilisés contre le racisme et l'antisémitisme » 2018 a pour but de soutenir les actions à portée territoriale qui s'inscrivent dans les objectifs du plan interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2015-2017.



Notamment à la réalisation de l'un ou plusieurs de ces objectifs :

- la lutte contre les stéréotypes, la connaissance de l'autre, l'engagement citoyen et le bien-vivre ensemble par des actions à destination des jeunes, sur et hors temps scolaire :

- la production de ressources et de contre-discours en ligne,
- le développement du signalement des discours de haines sur internet,
- la valorisation des lieux d'histoire et de mémoire,
- l'accompagnement et la formation des acteurs de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme,
- le développement de mesures de responsabilisation,
- la participation à la semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme du 17 au 25 mars 2018.

Peuvent notamment candidater à cet appel à projets : les associations loi 1901, les établissements culturels, les établissements scolaires et universitaires dont l'objet principal est de lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, de promouvoir l'engagement citoyen et les valeurs de la République, de mener une action éducative et pédagogique et ce, en particulier, dans les quartiers de la politique de la ville.

Retrouvez toutes les informations sur cet appel à projets à l'adresse suivante : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/appel-a-projets-mobilises-contre-le-racisme-et-l-a10002.html>.

Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

Le 24 novembre, à la veille de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, des actions ont été organisées par les services de l'État en association avec la mairie du Creusot.

Initiée par Nathalie BONNOT, la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, en partenariat avec la ville du Creusot, cette journée de sensibilisation s'est déroulée à l'Arc, au Creusot.

Le matin, après un spectacle de la chanteuse et humoriste Esta WEBSTER, un débat s'est tenu avec les lycéens du Creusot. L'après-midi, s'est tenue une conférence intitulée « Femmes et violences sexuelles ». Cette conférence a été ouverte par M. David MARTI, maire du Creusot et M. Eric BOUCOURT, sous-préfet d'Autun, en présence de Nathalie BONNOT.



Durant cette conférence animée par Isabelle Jannot, le Docteur Emmanuelle Piet, médecin de protection maternelle et infantile (PMI) et gynécologue en Seine-Saint-Denis est intervenue pour expliquer comment mieux appréhender les violences sexuelles et comment mieux aider les femmes qui en sont victimes.

Le Docteur Piet est par ailleurs présidente du collectif féministe contre le viol (CFCV) et a permis, par son action, de faire évoluer la loi sur le sujet du viol.

Chaque année, environ 84.000 femmes âgées de 18 à 75 ans sont victimes de viol ou de tentative de viol en France.

Mais, selon une enquête du Haut Conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes, seule une victime sur huit porte plainte.

La conférence a été clôturée par Monsieur Jérôme Gutton, préfet de Saône-et-Loire.



Cérémonie des Marianne du civisme

La cérémonie des Mariannes du civisme a pour but de récompenser les communes qui ont obtenu le plus fort taux de participation lors des élections. Ce concours entend redonner toute sa force à la démocratie en éveillant la conscience civique et en incitant les électeurs à user de leur droit et de leur devoir de citoyens au moment des consultations électorales.

Les communes et leurs administrés qui ont majoritairement rempli leur devoir civique aux élections présidentielle et législatives de 2017 sont mis à l'honneur et distingués par un prix



L'opération « Marianne du civisme » est organisée dans chaque département avec la contribution des associations départementales des anciens maires et adjoints, et des associations départementales de l'association des maires de France (AMF) qui le souhaitent.

Chaque commune est inscrite automatiquement par le ministère de l'Intérieur et participe de fait au concours. Il n'est pas nécessaire d'effectuer une demande d'inscription. Les communes sont classées par strate, en fonction du nombre d'électeurs inscrits.

Les classements des communes sont effectués sur la moyenne du scrutin des élections législatives et présidentielles 2017, en fonction du pourcentage de votants par rapport aux inscrits, avec le nombre de chiffres, après la virgule, indispensables pour éviter les ex æquo.

Le 4 décembre 2017, à 17h, au Salon Érignac de la préfecture de Saône-et-Loire, Jean-Claude Geney, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture, accompagné de Michel Daydé, président de l'association des anciens maires et adjoints de Saône-et-Loire, et Marie-Claude Jarrot, présidente de l'association des maires de Saône-et-Loire, a remis les Mariannes du civisme (plaques et diplômes) aux dix-huit communes lauréates du département de Saône-et-Loire pour les élections législatives et présidentielles 2017.

Une majorité des élus des communes mises à l'honneur étaient accompagnés du plus jeune électeur ayant voté dans leur commune afin de valoriser leur civisme.

Les communes qui ont été récompensées le 4 décembre dernier sont :

**Communes de
0 à 100 inscrits :**
Dompierre-sous-Sanvignes
Saint-Huruge
Berzé-le-Châtel

**Communes de
101 à 250 inscrits :**
Saint-Didier-en-Brionnais
Chenôves
Ameugny

**Communes de
251 à 500 inscrits :**
Jalogny
Etrigny
Ormes

**Communes de
501 à 1000 inscrits :**
La Charmée
Laizy
Curgy

**Communes de
1001 à 3500 inscrits :**
Hurigny
Dracy-le-Fort
Sancé

**Communes de
plus de 3500 inscrits :**
Charnay-lès-Mâcon
Paray-le-Monial
Bourbon-Lancy



Plan départemental d'action et de sécurité routière

En outre, la direction départementale des territoires de Saône-et-Loire a soutenu plus de 190 actions de prévention en 2017 et lancé de nombreuses campagnes de sensibilisation. Au total, ce sont plus de 25.000 personnes qui ont été sensibilisées aux comportements à risques et aux moyens de lutter contre l'insécurité routière. Des intervenants départementaux de sécurité routière ont assuré l'animation d'ateliers ou de conférences. Des matériels ont été prêtés (lunettes simulant un état alcoolique, simulateur deux roues motorisés, bar pédagogique, test-o-choc, réflectomètre) et des aides



financières ont été octroyées. Afin de poursuivre les efforts de prévention, le plan départemental de sécurité routière 2017 a été élaboré selon une méthodologie d'appel à projets. 27 projets ont ainsi pu être financés pour un montant global de 30.000 € (soit 50 % de l'enveloppe disponible). Parmi ces projets : la création de jeux pédagogiques lors du temps périscolaire, la production et la diffusion de chroniques radio sur la sécurité routière, des séances de recyclage du code de la route pour les seniors et la création d'un livret concernant le port du casque à vélo pour les moins de 12 ans.

En 2018, Le Plan départemental de sécurité routière sera élaboré, comme en 2017, selon une méthodologie d'appel à projets.



Face à la recrudescence des comportements à risques, l'action de l'État s'est intensifiée en 2017 tant en matière de prévention que de répression, dans une logique de tolérance zéro.

En matière de prévention d'une part, les services de l'État ont mis en place de nouvelles actions très ciblées sur les publics les plus vulnérables (les jeunes et les seniors notamment). En matière de sécurité routière au travail, de nouveaux partenariats avec les employeurs, les chambres consulaires et les collectivités territoriales ont été conclus. Par ailleurs, un travail important a été enclenché avec les maires grâce à des rencontres dans chaque arrondissement qui ont permis de présenter à 200 maires les moyens et les bonnes pratiques qui sont à leur disposition pour promouvoir la sécurité routière sur leur commune et ce, sans investissement financier important.

D'autre part, les services de l'État ont amplifié les moyens de répression avec un mot d'ordre : tolérance zéro. Cela s'est notamment traduit par l'intensification des contrôles routiers sur tout le département et par la poursuite des semaines à thèmes pour lutter contre les principaux facteurs d'accidents mortels. Les services de l'État ont déployé des radars (radars à double sens, radars embarqués) en particulier en agglomération et sur la RCEA. Enfin, en juillet, une procédure de confiscation des véhicules a été mise en place pour lutter contre les comportements irresponsables des conducteurs.

De nouvelles actions innovantes combinant prévention et répression comme les opérations discothèques (stand de prévention au sein de la discothèque assorti d'un dispositif répressif aux abords de l'établissement) ou veilles de fêtes (distribution d'éthylotests la veille du 14 juillet ou du 31 décembre et quadrillage des routes départementales le lendemain).

Cérémonie de remise de médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif

Le 30 novembre, dans les locaux de la préfecture, Jérôme Gutton, préfet de Saône-et-Loire, a remis 36 médailles de bronze, 9 médailles d'argent et 3 médailles d'or de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif à 48 récipiendaires.

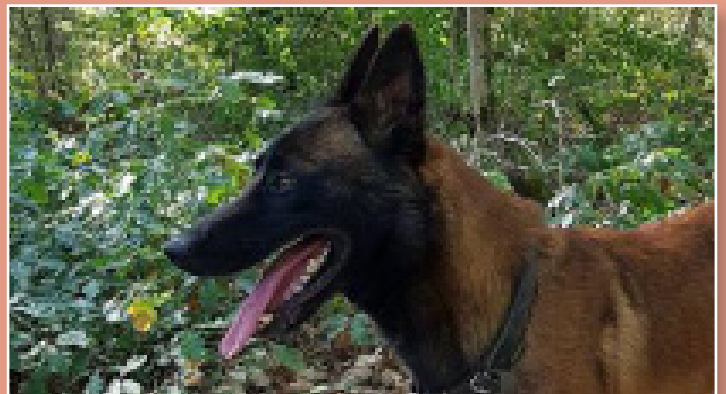
La médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est destinée à récompenser les personnes qui se sont distinguées d'une manière particulièrement honorable en Saône-et-Loire au service :

- de l'éducation physique et des sports ;
- des mouvements de jeunesse et des activités socio-éducatives ;
- des colonies de vacances, des œuvres de plein air, des activités de loisir social et de l'éducation populaire ;
- d'activités associatives au service de l'intérêt général.

Dans son discours, Monsieur le préfet a adressé ses chaleureuses félicitations aux personnes récompensées et les a remerciées pour leur engagement.



Lutte contre les stupéfiants : un chien policier arrive en renfort à Mâcon



NOM : LOL

SPÉCIALITÉ :

Détection de stupéfiants et billets de banque

RACE : Malinois

Bienvenue à la nouvelle recrue de la Police Nationale dans le Département de Saône-et-Loire !

Opération " 1 motard = 1 parrain "

L'opération "1 motard = 1 parrain" s'adresse aux nouveaux titulaires du permis moto du département de Saône-et-Loire.

Lancée en mars 2012, elle permet à tous les nouveaux motards de bénéficier de conseils et de séances de formation approfondies à la conduite de leur engin durant les trois premières années suivant la délivrance du permis.

Ces conseils leur seront dispensés par les gendarmes du département en association avec des moto-écoles de Saône-et-Loire.

Chaque personne ayant obtenu son permis moto peut s'inscrire dans le dispositif en prenant contact avec la brigade motorisée dont dépend son domicile.

Plus d'informations sur www.saone-et-loire.gouv.fr



Démarches en ligne 24h/24 7j/7

Les modalités de délivrance des titres réglementaires que sont la carte nationale d'identité, le passeport, le permis de conduire et la « carte grise » sont aujourd'hui modifiées.

Se déplacer en préfecture ou sous-préfecture est inutile. Toutes les démarches sont accessibles 24h/24 7j/7 directement en ligne. Pour les personnes n'ayant pas d'accès à Internet ni à titre personnel ni grâce à un point numérique communal ou intercommunal, un point numérique est ouvert ou public dans chaque sous-préfecture d'arrondissement et à la préfecture pour l'arrondissement chef-lieu selon les horaires précisés sur le site internet des services de l'État www.saone-et-loire.gouv.fr.



Payerez-vous encore la taxe d'habitation ?

80% des français ne paieront plus la taxe d'habitation en 2018. Vous souhaitez savoir si vous serez exonéré en 2018 ?

Faites une simulation sur : <https://www.impots.gouv.fr/portail/80-des-foyers-beneficieront-dune-suppression-de-leur-taxe-dhabitation-sur-leur-residence-principale>



SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE L'ÉTAT EN SAÔNE-ET-LOIRE

sur Facebook
&
sur Twitter



La préfecture
de Saône-et-Loire
sur FACEBOOK
@Prefet71



La préfecture
de Saône-et-Loire
sur TWITTER
@Prefet71

www.saone-et-loire.gouv.fr